

Séance ordinaire du 7 août 2023

La séance s'ouvre avec le mot du maire. Il annonce que le livre du centenaire a été lancé et qu'il est fort intéressant et très bien fait. Les citoyens désireux d'en obtenir une copie peuvent le faire au coût de 30 \$, à l'Hôtel de Ville.

Correspondance

L'aide financière provenant du gouvernement provincial pour l'établissement de nouveaux sentiers sur le territoire a été augmentée de plus de 12 000\$, pour un nouveau total de 63 400\$ en provenance du ministère des Loisirs et du Sport.

Budget

Quelques réaménagements, pour un total de 221 041 \$, ont été nécessaires, la quote-part payable pour la Sûreté du Québec ayant augmenté de plus de 47 000 \$ et les stations de pompage n'ayant pas été incluses dans le contrat d'assurances original.

Le rapport financier des vérificateurs a été déposé et est disponible

sur le site web de la Municipalité pour l'année 2022.

Dans les faits saillants, on compte une augmentation importante des coûts pour la sécurité incendie, puisque l'équipe est désormais composée de pompiers professionnels assurant une présence constante à la caserne.

Du côté de l'urbanisme, les dépenses sont considérablement moins élevées que les prévisions budgétaires et cela s'explique par le fait que la refonte du plan d'urbanisme a été remise à 2023.

L'excédent final totalise environ 1 million \$, qui constitue donc le surplus pour l'année 2022.

Selon le maire, la Municipalité est peu endettée par rapport aux autres municipalités comparables du Québec. La dette totalise désormais 3 123 800 \$ au total et a augmenté d'un peu plus de 430 000 \$ depuis l'année dernière. Une partie de celle-ci est toutefois assumée par le gouvernement provincial, soit 910 265 \$.

Le maire précise que le milieu municipal traverse une période financière difficile. Les coûts ont beaucoup augmenté. Certains postes de dépenses augmentent plus que l'inflation, mais les surplus de Piedmont demeurent raisonnables.

Importante augmentation de la marge de crédit Desjardins

L'administration a demandé une augmentation de la marge de crédit chez Desjardins. Celle-ci passera de 400 000 \$ à 1 million \$. Trois des six conseillers présents se sont opposés à la demande, qui a toutefois été adoptée suite au vote favorable du maire. Les conseillers dissidents ont expliqué que la marge actuelle est inutilisée et que l'insuffisance d'informations à ce sujet justifiait leur refus.

Du côté de l'administration, on explique que cela n'est pas inhabituel dans une municipalité comme Piedmont et que la grande quantité de projets mis en branle rendent nécessaire l'accès à cette marge de crédit.

Avis et règlements adoptés

Avis de motion et dépôt du règlement 757-75-23, modifiant le zonage. Certains terrains sont redéveloppés et le conseil souhaite que la contribution au fonds de parcs reflète la valeur réelle, qui augmente souvent considérablement en cas de redéveloppement.

Avis de motion est donné pour le règlement 835-01-23. Ce dernier modifie ce qui est demandé dans le cadre d'une demande de PPCMOI et ce afin de faciliter la présentation préliminaire des projets et d'en réduire le coût pour les citoyens.

L'avis de motion 886-23 et règlement d'emprunt 895-23, au montant de 1 million de dollars, sont adoptés pour le programme Éco-prêt, qui vise à faciliter le remplacement des installations septiques privées par un prêt de la Municipalité, remboursable sur 10 ans à même le compte de taxes.

L'avis de motion 893-23 est déposé dans le cadre du projet d'aménagement de sentiers et de pistes cyclables, ce règlement d'emprunt totalise un montant de 1 980 000 \$.

Le règlement 757-74-23, interdisant la location de résidences à court terme, est officiellement adopté. Il entrera en vigueur sous peu.

Le règlement 894-23, concernant le droit de préemption, est adopté. Il sera désormais permis à la municipalité de réserver son droit d'achat sur des terrains et des immeubles qu'elle juge d'intérêt.

Travaux publics

De nombreuses mesures d'atténuation de la vitesse ont été installées. On prévoit commencer à remettre des contraventions pour les automobilistes qui stationnent dans les rues.

Environnement

L'appel d'offres pour l'évaluation environnementale du parc n'étant pas conforme, il devra être refait. Rappelons que le parc n'a pas été accepté par le ministère de l'Environnement à cause des risques de contamination du sol. Un suivi sera effectué par le *Journal* prochainement à ce sujet.

On informe les citoyens qu'un sondage en ligne est disponible pour mieux établir les milieux naturels à protéger et les priorités dans le cadre du plan d'urbanisme. Il y aura un tirage de cartes-cadeaux parmi les participants.

Puits Labrador

Une servitude temporaire a été décrétée par le Conseil et les démarches d'expropriation ont été entreprises afin d'établir une servitude permanente pour raccorder les puits au réseau municipal.

Sécurité publique

Le plan au niveau de la circulation est en refonte pour intégrer des limites plus basses à plusieurs endroits et ajouter des dos d'âne, entre autres.

Questions citoyennes

Le dossier de la vitesse et des dépassements illégaux sur le chemin de la Montagne est à nouveau soumis au Conseil. On demande ce qui sera fait par le Conseil. Le maire précise que monsieur Beaudry, responsable de la sécurité, s'occupe activement du dossier. C'est par ailleurs un problème connu sur l'ensemble du territoire.

Le dossier du parc à chien revient lui aussi. Une citoyenne précise que les propriétaires qui promènent leur chien sans laisse voient leurs plaques d'immatriculation photographiée par l'officier de sécurité. Le maire explique que le règlement obligeant de garder les chiens en laisse existe pour la sécurité de tous. Il précise également que suite aux avis du ministère de l'Environnement, il est désormais impossible de faire quelque projet que ce soit dans le parc Gilbert-Aubin. Tous les projets sont stoppés, incluant celui du parc à chiens, en attendant l'étude environnementale.



SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS

Exposition, crémation, rapatriements

TOUT – POUR VOUS



2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca

24 heures sur 24 | 7 jours sur 7